

Agrica Epargne Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatéc et Symbiose Normandie.

Agrica Epargne Euro Responsable s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Équipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements

THOMAS CUILIER
Gérant actions

MAXIME JIN
Analyste actions

Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part I	8,73%	0,44%	11,48%	31,46%	40,69%
MSCI EMU NR	6,29%	0,90%	19,14%	46,54%	60,29%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part I	2,12%	13,78%	5,62%	21,13%	-15,70%
MSCI EMU NR	3,72%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

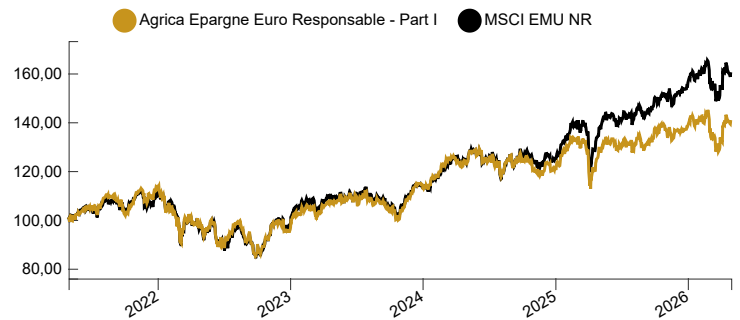
Source : AGRICA ÉPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	144 529 933,72
Valeur liquidative (Part I)	7 868 454,32
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,7%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	58,4%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

Organisations bénéficiaires du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique.

Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

L'association Symbiose Normandie, a pour objectif de mobiliser et d'accompagner les entreprises et les exploitations agricoles afin de valoriser des actions en matière de préservation et d'augmentation de la biodiversité.



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU NR a progressé de 6,3% en avril, effaçant près de 70% des pertes enregistrées en mars à la suite du déclenchement du conflit au Moyen-Orient. Les annonces de cessez-le-feu en début de mois ont rassuré les investisseurs, les marchés privilégiant un scénario de désescalade progressive malgré un blocage persistant du détroit d'Ormuz. Dans ce contexte, si la prime de risque géopolitique sur les marchés actions s'est détendue, le prix du baril (114\$ par baril) termine le mois proche de son plus haut annuel, soutenu par des contraintes d'offre tangibles. Du côté des banques centrales, la FED et la BCE ont maintenu leurs taux d'intérêt inchangés, tout en signalant un risque accru sur les perspectives d'inflation lié aux tensions autour du détroit d'Ormuz. Les marchés obligataires anticipent désormais un statu quo de la FED en 2026, tandis que 3 hausses de 25 bps sont attendues du côté de la BCE. Enfin, les marchés ont également été soutenus par les publications de résultats du 1er trimestre 2026. Dans l'ensemble, le bilan est favorable et les attentes de croissance bénéficiaire pour 2026 ont été légèrement révisées à la hausse des deux côtés de l'Atlantique, portées essentiellement par le secteur de l'énergie et les bénéficiaires des investissements liés à l'intelligence artificielle. Toutefois, le plein impact des tensions actuelles devrait davantage se matérialiser lors des publications du 2ème trimestre.

La dispersion des performances sectorielles a été marquée sur le mois. La progression du marché européen a été tirée par le secteur de la technologie (+15%), notamment grâce à la forte dynamique du segment des semi-conducteurs. Les secteurs plus cycliques comme l'industrie (+9,6%) et les financières (+8,6%) ont également surperformé l'indice de référence, soutenus par les premiers signaux d'apaisement du conflit. À l'inverse, après une progression de +45% depuis le début de l'année, le secteur de l'énergie s'est replié lors de ce rebond de marché. Les secteurs liés à la consommation tels que la consommation de base (+3,2%) et la consommation discrétionnaire (+1,9%) ainsi que des secteurs « défensifs »

comme les services de communication (-2,7%) et la santé (-3,8%) ont également sous-performé en avril.

Dans ce contexte, AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +8,7% en avril, surperformant son indice de référence. Sur le mois, l'allocation sectorielle a contribué positivement à la performance relative grâce à l'absence d'exposition au secteur de l'énergie, une sous-pondération aux services de communication et à la consommation discrétionnaire, ainsi qu'à une surpondération à la technologie. L'effet sélection s'est également révélé très favorable, soutenu par une exposition importante à l'ensemble de l'écosystème IA, notamment à travers les semi-conducteurs et les biens d'équipements industriels. A ce titre, **Infineon** (+50,3%), **Prysmian** (+30,1%), **Schneider Electric** (+17,2%) et **Siemens** (+22,8%) figurent parmi les principaux contributeurs. Notons également la solide performance d'**ING** (+15,4%) au sein de la poche bancaire.

À l'inverse, les principaux détracteurs à la performance relative sont **BioMérieux** (-7,2%), impacté par une importante révision en baisse de son objectif de croissance de chiffre d'affaires pour 2026, ainsi qu'**AstraZeneca** (-3,9%) et **Danone** (-3,3%).

Concernant les mouvements sur le mois, nous avons profité des bonnes performances de **d'Engie** (+25,3%) et de **Veolia** (+10,0%) pour prendre partiellement des profits. Les capitaux dégagés ont été réinvestis sur **Iberdrola**, énergéticien espagnol, qui a intégré l'univers d'investissement responsable du fonds au mois d'avril. Notre position sur **Prysmian**, initiée en début d'année, a également fait l'objet de prises de profits marginales, après un excellent parcours boursier (+41% depuis l'entrée en portefeuille). La société est idéalement positionnée pour capter la croissance structurelle liée à la transition énergétique. Enfin nous avons continué de réduire notre exposition aux sociétés cycliques, à l'image de **Saint-Gobain** et **LVMH**.

Achevé de rédiger le 05/05/2026

Attribution de performance

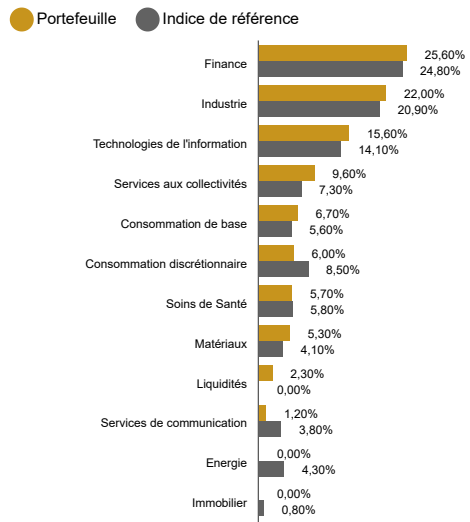
Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
INFINEON	+0,56	BIOMERIEUX	-0,54
PRYSMIAN	+0,56	SIEMENS ENERGY	-0,38
DEUTSCHE TELEKOM	+0,33	NOKIA	-0,30
SCHNEIDER ELECTRIC	+0,31	ASTRAZENECA	-0,27
ING GROUP	+0,29	DANONE	-0,23

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

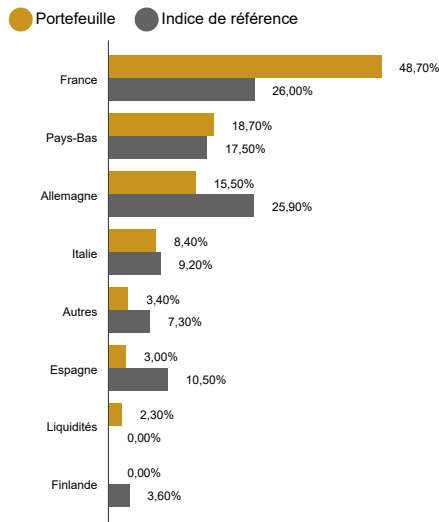
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	8,98	Technologies	NL	IBERDROLA +3%	ENGIE -2,2%
INTESA SANPAOLO	5,40	Finance	IT		DASSAULT SYST. -0,5%
AIR LIQUIDE SA	5,28	Matériaux	FR		VEOLIA -0,3%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,26	Industrie	FR		PRYSMIAN -0,3%
SIEMENS AG-REG	4,55	Industrie	DE		LVMH -0,3%
Poids des 10 premières lignes			49%		
Nombre de lignes			34		

Profil Financier et Extra-financier

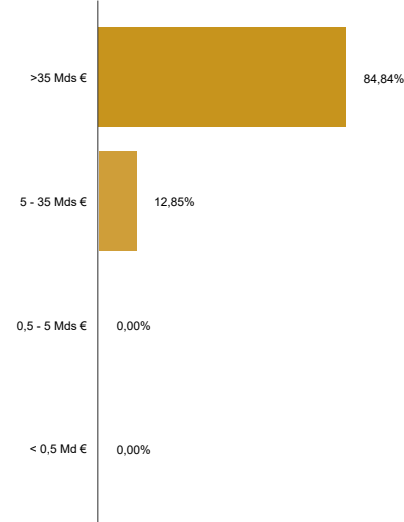
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

Min:0 Max:100

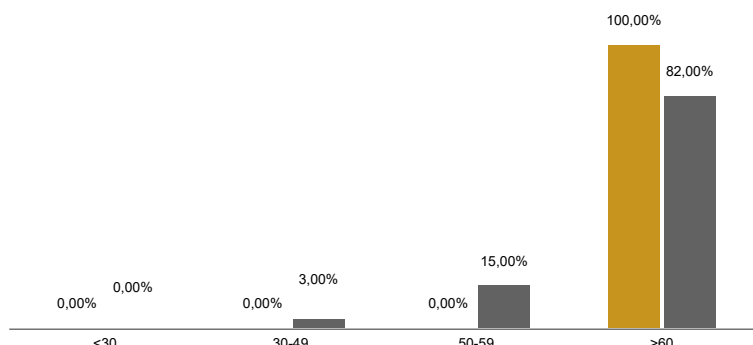
Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	66,80	64,80
Gouvernance (40%)	77,30	75,90
Environnemental (30%)	59,40	56,60
Social (30%)	60,20	58,20

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	8,9%	73,60
INTESA SANPAOLO	5,4%	68,60
AIR LIQUIDE SA	5,3%	64,70
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,3%	74,50
SIEMENS AG	4,6%	64,70

Répartition des scores ESG

Portefeuille Indice de référence

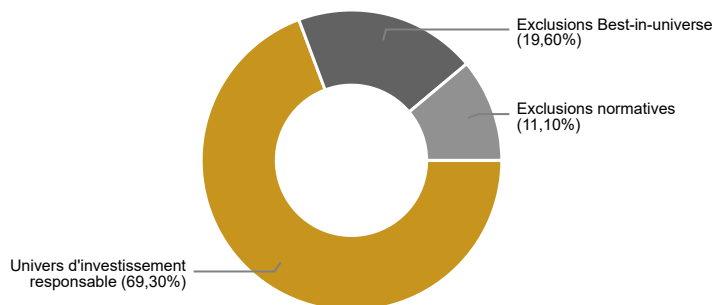


Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence

PAI : Intensité carbone (tCO2/M€CA)



Taux d'exclusion de l'indice de référence



PAI : Mixité au sein du conseil d'administration (taux de féminisation)



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

Exclusions normatives : Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG : L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone : L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique : Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/04/2026.